Église néo-apostolique
de Suisse

Prévention des abus de pouvoir dans le domaine de la pastorale et des agressions sexuelles

27.02.2024

Le concept de protection encourage la sensibilité, c'est-à-dire l'attitude fondamentale attentive en tant qu'être humain envers l'autre être humain, en particulier les enfants et les jeunes ainsi que les personnes de tous âges dans une relation de dépendance pastorale. Le concept de protection est obligatoire pour toutes les personnes travaillant au service de l'Eglise.



Le concept de protection est plus qu'obligatoire. Les ecclésiastiques et les titulaires de fonctions qui, dans le cadre de leur activité, sont en contact avec des enfants, des jeunes et des personnes en situation de dépendance, sont tenus de signer un engagement de comportement.
En outre, l'Eglise néo-apostolique de Suisse met à la disposition de ses membres un code de conduite pour la protection contre le dépassement des limites, qui constitue une aide à l'orientation et un instrument pour le travail de prévention. Il offre aux enfants, aux jeunes et aux personnes en situation de dépendance une protection contre les violations de limites et les agressions. Il décrit les attitudes de base pour les activités de l'Eglise ainsi que les standards de qualité dans le comportement.

Protection contre le dépassement des limites
Chaque membre de l'Eglise néo-apostolique doit être protégé contre le dépassement des limites. La protection et l'aide aux victimes sont des priorités absolues. En signalant un abus ou un cas suspect, les personnes concernées aident à ce qu'il soit examiné avec soin. Deux services de signalement internes et un service externe sont disponibles à cet effet.

Toutes les informations importantes ainsi que les coordonnées des services de signalement sont publiées sur le site Internet de l'Eglise néo-apostolique de Suisse.